

Nouvelles filiations, nouvelles parentalités ?

Compte rendu de Christine GUILLOUX

Dans le chaos et les cahots des grèves de transport, le CECCOF nous a invité le 17 novembre 2007, à Paris, pour son XXVII^{ème} colloque international, sur des pistes autrement bringuebalantes, turbulentes et controversées, celles qui questionnent notre rapport à la filiation et à la parentalité.

Ebranler nos apparentes certitudes ou simplement (re)voir nos copies ?

L'annonce paraît de taille. « Un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant. » clame haut et fort Maurice Godelier¹, socio-anthropologue, directeur d'études à l'EHESS, qui a fait ses armes, ses écoles sur le terrain des sociétés d'Océanie, en particulier chez les Baruya en Nouvelle-Guinée. Qui s'est frotté aux mondes autres en sus de ceux de l'Occident, qui a exploré la part idéale des rapports sociaux, la distinction entre l'imaginaire et le symbolique, entre ce qui se donne et ce qui se reçoit.. Qui s'est consacré également à la politique scientifique tant au CNRS qu'au Musée de l'Homme.

L'apport d'un anthropologue
Métamorphoses de la parenté

Les rapports de parenté dépassent de loin le cadre de la famille. Les occidentaux d'Europe

et d'Amérique du Nord semblent frileux quant à intégrer la différence entre filiation et descendance. L'évolution dans les pays occidentaux suit deux évolutions distinctes : la filiation reste un principe solide, l'alliance se fragilise.

En Nouvelle Guinée, hommes et femmes peuvent être échangés : on ne peut se marier avec d'autres que ceux de chez soi. Dans l'ancienne Egypte, épouser sa sœur était le mariage le plus valorisé. Le mariage arabe où il est de nombreuses épouses n'est pas un mariage imposé mais un mariage coutumier : la première épouse est la fille du frère de mon père, la seconde épouse est une cousine du côté de ma mère, la troisième épouse est dans le même clan, la quatrième épouse est d'un autre clan...

Les sociétés où il n'est pas de mariage sont plutôt des sociétés matrilineaires. La parenté se fait par visites nocturnes, les femmes gardent et élèvent les enfants. Il n'y a pas d'alliance, pas de mariage officiel.

En France, le code civil dit la monogamie. Dans les faits, la polygamie successive est de mise. Le système français est « indifférencié » : l'enfant descend de son père et de sa mère. Ce n'est pas du tout évident ailleurs. Aujourd'hui, on ne sait plus dire oncle maternel, oncle paternel... Dans l'Antiquité, les frères de mon père étaient des pères, les sœurs de ma mère étaient des mères. Depuis 2000 ans, on a eu une transformation profonde : « papa, maman, la bonne et moi ». Enfin, le christianisme a éliminé tous

les mariages proches ce qui s'est avéré des plus difficiles dans les villages !

Le mariage n'est plus l'acte fondateur. Le couple n'est plus la famille. Un mariage sur trois se termine par un divorce. La parenté génétique cohabite avec la parenté sociale. La parentalité collatérale – où les grands-oncles et les grandes-tantes faisaient partie du paysage quotidien – est en train de s'effacer. Le champ de la parentalité se rétrécit tandis qu'il est des enfants du premier lit, des enfants du deuxième lit, des familles recomposées. Tandis qu'il est des mères de substitution comme des mères porteuses aux côtés et en compétition avec l'adoption quand l'homme et la femme sont stériles. Ou encore quand les familles homoparentales revendiquent le désir d'enfant.

Alors, fonctions et évolutions de ces systèmes de parenté qui nous permettent d'identifier une combinaison de six principes : filiation-descendance, alliance-mariage, règle de résidence, terminologie « parent », processus de conception de l'enfant, interdits sur le sexe (inceste...) qui nous invitent à observer un deuxième axe de la parentalité, celui des échanges et des alliances, bien plus complexe qu'il n'y paraît. Alors que maintenant nous évoluons, semble-t-il, vers l'homoparentalité, la monoparentalité avec les techniques nouvelles de reproduction.

L'enfance est de plus en plus valorisée, depuis la déclaration des droits universels de l'enfant en 1948, alors que séparation et divorce tendent à se généraliser. Il n'est certes plus de

CHRISTINE GUILLOUX

Psychologue-psychothérapeute, formateur et conférencier, formée à l'hypnose ericksonienne, à la Thérapie Brève de Palo Alto, à l'EMDR et à l'IMO et aux thérapies énergétiques tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Vice-Présidente de la Société Française d'Hypnose. Fondatrice de l'Institut Milton H. Erickson Centre-France. Correspondante de la Newsletter de la Milton H. Erickson Foundation de Phoenix.

